

Décision portant nomination de M. Nicolas Geoffroy aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (LICB)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et nommant M. Alain Dereux, en qualité de directeur de l'unité ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Nicolas Geoffroy le 14/03/2016 par Apave Formation ;

Vu l'avis du CHSCT de l'université de Bourgogne en date du 6 février 2017 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Nicolas Geoffroy, IEHC, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 03/03/2016.

Article 2 : Missions

M. Nicolas Geoffroy exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Nicolas Geoffroy sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 28 janvier 2019

Le directeur d'unité

Alain Dereux

Visa de la déléguée régionale du CNRS Visa du Président de l'Université de Bourgogne

Muriel Sinanidès

Alain Bonin